

## POINTS D'INTÉRÊT

## Chaussée et moulin de la vieille écluse

Le moulin de la Vieille Ecluse date probablement du XIV<sup>e</sup> siècle (il aurait appartenu à l'Ordre des Templiers en 1312). Il devient ensuite la propriété des Bénédictines des Couëts jusqu'en 1477, puis des Carmélites des Couëts. En 1746, en partie ruiné, il est arrenté à Jean Gautret, farinier. Il est bordé par une chaussée qui traverse la Maine.

Cave touristique  
« Domaine Bruno Cormerais »

Dans le village de la Chambaudière, une halte dans cette cave s'impose. Accueil chaleureux et convivial et dégustation d'une riche palette de Muscadets. Tél. 02 40 03 85 84

L'abus d'alcool est dangereux pour la santé, à consommer avec modération.

Parcours d'interprétation  
« Imaginaire et noms insolites »

Le sentier est jalonné de mobiliers d'une forme originale qui évoque le nom ou la forme insolite d'espèces végétales ou animales, comme par exemple « la libellule déprimée » ou « la fritillaire pintade ». Pour apprécier le parcours en famille, téléchargez le livret pédagogique sur la page « Murmures de Rochers » du site internet de l'Office de Tourisme.

Le sentier est jalonné de mobiliers d'une forme originale qui évoque le nom ou la forme insolite d'espèces végétales ou animales, comme par exemple « la libellule déprimée » ou « la fritillaire pintade ». Pour apprécier le parcours en famille, téléchargez le livret pédagogique sur la page « Murmures de Rochers » du site internet de l'Office de Tourisme.

## CHARTRE DU RANDONNEUR

- Le vignoble est un espace partagé pour différents usages (viticulture, maraîchage, élevage, chasse, randonnées...). Les parcelles cultivées peuvent faire l'objet de traitements. Chacun est appelé à respecter les pratiques d'autrui afin de permettre une bonne cohabitation.
- Certains chemins sont privés, leurs propriétaires ont accordé une autorisation de passage. Seul votre respect des lieux peut en assurer la pérennité.
- Emportez vos détritiques et ne faites pas de feu.
- Restez sur le sentier balisé et n'entrez pas à l'intérieur des parcelles pour y faire de la cueillette.
- Tenez vos chiens en laisse.
- Refermez les barrières et clôtures dans les prairies pour respecter la tranquillité des animaux.
- En période de chasse (le jeudi et le dimanche de mi-septembre à février), portez une tenue voyante.

## CODE DE BALISAGE

	GR <sup>®</sup> de Pays	PR <sup>®</sup> Promenade et Randonnée
Continuité du sentier		
Changement de direction		
Mauvaise direction		

## CONTACT

Office de Tourisme du Vignoble de Nantes  
Bureau d'information touristique de Clisson 02 40 54 02 95  
Bureau d'information touristique de Vallet 02 40 36 35 87  
[www.levignobledenantes-tourisme.com](http://www.levignobledenantes-tourisme.com)

CIRCUIT  
DES COTEAUX LUMINAIS

Une nature sauvage et préservée  
au bord de la Maine.



5 km



1h15

Balisage



Village de la Fourère  
(accès D 7)



GPS - D Village de la Fourère (accès D 7)  
Lat 47,078 / Long -1,3904

### CIRCUIT DES COTEAUX LUMINAIS

**1** Du parking, traversez le hameau et poursuivez tout droit par le chemin enherbé menant à la Maine. Possibilité de suivre le sentier à droite par le haut des coteaux ou à gauche pour longer le bord de la rivière sur un petit chemin sinueux (ascension sportive pour rejoindre le chemin du haut). Sortez du sous-bois et suivez tout droit le chemin qui longe les champs.

**2** À la première maison, prenez le chemin à gauche, tournez à gauche à nouveau puis à droite dans une grande descente pour rejoindre la rivière. Suivez-la jusqu'au moulin de la vieille écluse (rive opposée). À la patte d'oie, remontez le chemin à droite, et en haut prenez à droite pour rejoindre le village de la Chambaudière.

**3** Dans le hameau, prenez à gauche la petite route et suivez-la sur 600 mètres environ. Tournez à droite dans les vignes et suivez le chemin jusqu'à la Pégerie. Continuez tout droit par un chemin enherbé (possibilité de faire une escale dans le village de Bernard pour voir les vestiges des moulins), puis poursuivez sur le chemin pour rejoindre le point de départ.

